

## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/939 du 10 mai 2023, retirant l'approbation de la substance active ipconazole,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **RANCONA I-MIX***

*de la société*                      *ARYSTA LIFESCIENCE GREAT BRITAIN LTD*

*numéro de dossier*            *n°2023-1775*

*Considérant le retrait de l'approbation de la substance active ipconazole par le règlement d'exécution (UE) 2023/939 du 10 mai 2023,*

*Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 31 août 2023**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

<b>Informations générales sur le produit</b>	
<b>Noms du produit</b>	RANCONA I-MIX AMINOC CONIMA
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	ARYSTA LIFESCIENCE GREAT BRITAIN LTD Brooklands Farm Chetlenham Road EVESHAM WR11 2LS Royaume-Uni
<b>Formulation</b>	Micro-émulsion (ME)
Contenant	20 g/L - ipconazole 50 g/L - imazalil
<b>Numéro d'intrant</b>	9899-2013.01
<b>Numéro d'AMM</b>	2171227
<b>Fonction</b>	Fongicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

<b>Conditions générales de retrait</b>	
Date de retrait	31/08/2023
Date limite pour la vente et la distribution	30/11/2023
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	29/02/2024

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2021-1717 et 2019-5761 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le 07/07/2023

DocuSigned by:  
*Charlotte Grastilleur*  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)